



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-33

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-33 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 mars 2022 et qu'il est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Restreindre l'application de la norme de rapport plancher/terrain minimal dans la zone P-312 et corriger la numérotation des notes dans la grille applicable à cette zone;
- Agrandir la zone H-214 à même la zone H-208 et intégrer un lot de la zone H-206 à la zone H-214, puis une partie de lot de la zone H-214 à la zone H-206;
- Permettre et réglementer les projets intégrés dans la zone H-214.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 2 mars 2022.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier